

1 Cour pénale internationale
2 Chambre de première instance V
3 Situation en République centrafricaine II
4 Affaire *Le Procureur c. Alfred Rombhot Yekatom et Patrice Édouard Ngaïssona*
5 — n° ICC-01/14-01/18
6 Juge Bertram Schmitt, Président — Juge Péter Kovács — Juge Chang-ho Chung
7 Procès — Salle d’audience n° 1
8 Lundi 7 mars 2022
9 (*L’audience est ouverte en public à 9 h 32*)
10 M^{me} L’HUISSIÈRE : [09:31:41] Veuillez vous lever.
11 L’audience de la Cour pénale internationale est ouverte.
12 Veuillez vous asseoir.
13 (*Le témoin est présent dans la salle de vidéoconférence*)
14 TÉMOIN : CAR-OTP-P-1595
15 (*Le témoin s’exprimera en sango*)
16 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [09:32:14] Bonjour à tous.
17 Madame le Greffier, veuillez citer l’affaire.
18 M^{me} LA GREFFIÈRE (interprétation) : [09:32:24] Bonjour, Monsieur le Président.
19 Bonjour à tous.
20 Situation en République de Centrafrique II, *Le Procureur c. Alfred Yekatom et... et*
21 *Édouard Ngaïssona*. Référence de l’affaire : ICC-01/14-01/19.
22 Nous sommes en audience publique.
23 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [09:32:43] Les présentations.
24 M^{me} STRUYVEN (interprétation) : [09:32:44] L’Accusation est représentée par Yassin
25 Mostfa, Kweku Vanderpuye et moi-même, Madame Struyven.
26 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [09:32:53] Et maintenant, les
27 représentants des victimes.
28 M^e FALL : [09:32:59] Bonjour, Monsieur le Président.

- 1 Les autres victimes sont représentées par M. Narantsetseg et moi-même, Yaré Fall.
- 2 Merci.
- 3 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [09:33:14] Merci.
- 4 M. SUPRUN (interprétation) : [09:33:19] Bonjour, Monsieur le Président. Bonjour,
- 5 Messieurs les juges.
- 6 Les ex-enfants soldats sont représentés par moi-même, Maître Suprun.
- 7 Merci.
- 8 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [09:33:25] Merci.
- 9 Et maintenant, les Défenses.
- 10 D'abord, Maître Dimitri.
- 11 M^e DIMITRI (interprétation) : [09:33:27] Bonjour, Monsieur le Président. Bonjour à
- 12 tous.
- 13 M. Yekatom, qui est avec nous dans le prétoire, est représenté aujourd'hui par
- 14 M^{me} Daniela Mvougou Polis (*phon.*), M^{me} Lena Casiez et moi-même, Mylène
- 15 Dimitri. Merci.
- 16 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [09:33:44] Je pense que tout a
- 17 bien fonctionné — en tout cas, jusqu'à maintenant.
- 18 Et maintenant, Maître Knoops.
- 19 M^e KNOOPS (interprétation) : [09:33:52] Bonjour, Monsieur le Président. Bonjour,
- 20 Messieurs les Juges. Bonjour à tous.
- 21 L'équipe de la Défense de M. Ngaïssona, qui est dans le prétoire aujourd'hui, est
- 22 représentée par M^e Pedroso, Despoina Eleftheriou, *Alexandre Desevedavy, et
- 23 M^e Landry nous suit depuis le... l'antenne sur le terrain.
- 24 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [09:34:19] Mais ce qui est
- 25 important, c'est que nous avons un témoin.
- 26 Bonjour, Monsieur Aboubakar.
- 27 Monsieur Aboubakar, est-ce que vous m'entendez ?
- 28 LE TÉMOIN (interprétation) : [09:34:31] Bonjour, bonjour, je vous remercie. Je vous

1 dis bonjour moi aussi.

2 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [09:34:39] Merci.

3 Au nom de la Chambre, je vous souhaite la bienvenue dans ce prétoire. Vous avez
4 été cité pour aider la Chambre à la manifestation de la vérité dans l'affaire de
5 Monsieur... MM. Yekatom et Ngaïssona.

6 Monsieur Aboubakar, je vais maintenant donner lecture de la déclaration solennelle
7 en vous demandant de la répéter lentement après moi.

8 « Je déclare solennellement... »

9 LE TÉMOIN (interprétation) : [09:35:16] Je déclare solennellement...

10 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [09:35:23] « ... que je dirai la
11 vérité... »

12 LE TÉMOIN (interprétation) : [09:35:28] ... que je dirai la vérité...

13 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [09:35:34] « ... toute la vérité... »

14 LE TÉMOIN (interprétation) : [09:35:38] ... toute la vérité...

15 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [09:35:43] « ... et rien que la
16 vérité. »

17 LE TÉMOIN (interprétation) : [09:35:47] ... et rien que la vérité.

18 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [09:35:57] Merci, Monsieur le
19 témoin.

20 Vous êtes maintenant sous serment, et vous pouvez vous asseoir.

21 LE TÉMOIN : [09:36:04] Merci.

22 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [09:36:12] Monsieur le témoin,
23 avant de commencer, j'ai quelques points pratiques à soulever auprès de vous.

24 Tout ce que nous disons ici dans le prétoire est consigné en français et en anglais, et
25 est interprété, aussi. Il est donc essentiel de parler clairement, de parler dans le
26 micro, de ne pas parler trop vite et de ne commencer à parler que lorsque la
27 personne qui vous a posé la question a terminé. Sinon, il y a chevauchement des voix
28 et l'interprétation n'est plus possible. Merci.

1 Donc, nous allons immédiatement commencer votre interrogatoire en commençant
2 par l'interrogatoire de l'Accusation.

3 Madame Struyven, c'est à vous.

4 M^{me} STRUYVEN : [09:37:04] *Thank you, Mr President.*

5 QUESTIONS DU PROCUREUR

6 PAR M^{me} STRUYVEN : [09:37:13]

7 Q. [09:37:14] Bonjour, Monsieur le témoin.

8 Nous nous sommes brièvement rencontrés la semaine passée. Je m'appelle Olivia
9 Struyven, et je vais vous poser quelques questions au nom du Bureau du Procureur.
10 Ça ne serait pas long, j'ai juste quelques questions à vous poser.

11 Comme le Président a déjà indiqué, il est assez important que nous « parlons »
12 lentement, parce que tout ce que nous disons est traduit en deux langues, en fait.
13 Donc, parfois, vous allez voir que je... je... j'ai... je fais une pause entre les phrases,
14 juste pour m'assurer que tout soit bien transcrit.

15 Une deuxième remarque : évidemment, si mes questions ou d'autres questions qui
16 vous seront posées aujourd'hui ne sont pas claires, n'hésitez pas, évidemment, de
17 nous le signaler, et on essaiera de reformuler nos... nos questions.

18 Pour commencer, je... je voudrais vous poser juste quelques questions sur votre
19 identité. Et notamment, pour le compte rendu, pouvez-vous nous donner votre nom
20 complet ?

21 R. [09:38:32] Je m'appelle imam Aboubakar Diakite. Je suis l'imam de la ville de
22 Mbaïki.

23 Q. [09:39:00] Est-il correct que vous êtes né le 25 août 1959 ?

24 R. [09:39:18] C'est exact.

25 Q. [09:39:22] Et pouvez-vous dire à la Chambre quelle est votre ethnie ?

26 R. [09:39:40] Je suis de l'ethnie peul, foubé, mbororo, peul.

27 Q. [09:39:52] Monsieur le témoin, je vais maintenant vous poser quelques questions
28 sur votre déclaration.

1 Est-il exact que vous avez fait une déclaration au Bureau du Procureur en
2 mars 2019 ?

3 R. [09:40:19] Oui, c'est vrai, j'ai été entendu par le Bureau du Procureur au mois de
4 mars 2019.

5 M^{me} STRUYVEN : [09:40:30] Pour le compte rendu, il s'agit de CAR-OTP-2104-0274.

6 Q. [09:40:40] Monsieur le témoin, avez-vous fait cette déclaration volontairement ?

7 R. [09:41:05] Oui, personne ne m'a forcé, j'ai décidé de moi-même de donner ma
8 déclaration. Donc, je l'ai faite volontairement.

9 Q. [09:41:18] Et est-il correct que, donc, la semaine passée, vous avez pu relire votre
10 déclaration et vous y... vous y avez apporté quelques corrections ?

11 M^{me} STRUYVEN : [09:41:29] Pour le compte rendu, il s'agit de CAR-OTP-2135-2397.

12 Q. [09:41:42] Donc, Monsieur le témoin, est-il correct que vous avez apporté
13 quelques corrections à votre déclaration ?

14 R. [09:41:50] Oui. J'avais noté des petites erreurs dans ma déclaration, lorsque celle-ci
15 m'a été relue. J'ai apporté des corrections.

16 Q. [09:42:07] Et est-ce que, donc, votre déclaration avec les corrections reflète
17 fidèlement ce que vous avez dit aux... aux représentants du Bureau du Procureur
18 lors de votre entretien ?

19 R. [09:42:33] Oui. J'ai apporté des corrections à ma déclaration, et ils ont pris note de
20 mes corrections, et je crois que tout est bon, maintenant.

21 Q. [09:42:51] J'ai encore deux questions là-dessus.

22 Est-ce que votre déclaration, donc avec les corrections, est-ce qu'elle est vraie et
23 exacte ?

24 R. [09:43:20] Oui, c'est vrai. Ma déclaration m'a été relue et j'ai apporté les
25 corrections. Ils ont pris note de mes corrections, qu'ils vous ont envoyées, et je crois
26 que tout est vrai, maintenant.

27 Q. [09:43:40] Et une... une dernière question : avez-vous des objections à ce que votre
28 déclaration soit versée au dossier ? Donc, c'est-à-dire : seriez-vous d'accord que la

1 Chambre puisse utiliser votre déclaration comme preuve dans cette affaire ?

2 R. [09:44:07] Oui, c'est ça. Si j'avais des objections, je ne serais pas venu ici devant
3 vous. Et si je suis ici, c'est que je suis d'accord pour que ma déposition soit être...
4 prise comme une preuve dans le cadre de cette affaire.

5 M^{me} STRUYVEN (interprétation) : [09:44:32] Je pense que les conditions de la
6 règle 68-3 sont remplies.

7 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [09:44:39] Mais ce que dit le
8 témoin est parfaitement logique aussi. En effet, tout ce qui concerne les exigences
9 de... pour la règle 68-3 sont parfaitement satisfaites.

10 Poursuivez, maintenant.

11 M^{me} STRUYVEN : [09:44:58]

12 Q. [09:44:58] Monsieur le témoin, votre déclaration était assez complète, donc je vais
13 vous poser que quelques questions et des petites précisions sur ce que vous avez dit
14 avant. Et je vais utiliser la déclaration française, parce que je pense que ça serait plus
15 facile.

16 M^{me} STRUYVEN : [09:45:17] Pour le compte rendu, il s'agit donc de l'onglet 5. C'est
17 la traduction de la déclaration qui est au CAR-OTP-2118-1159.

18 Q. [09:45:31] Et, Monsieur le témoin, je... je vais vous expliquer ce que vous avez dit,
19 notamment dans le paragraphe 73. Vous décrivez l'arrivée de Rambo, que vous
20 précisez Yekatom, vous... vous expliquez l'arrivée de Rambo à Mbaïki, et vous dites
21 que la population non musulmane et les Anti-balaka vont aller l'accueillir. Et vous
22 précisez, dans le paragraphe 73, que la communauté musulmane n'est pas allée
23 accueillir Rambo, parce qu'il était connu pour avoir tué des gens.

24 Et ma question est : est-ce que vous pouvez élaborer là-dessus ?

25 R. [09:46:43] Oui. Je vous remercie. Je vous remercie de l'opportunité que vous me
26 donnez de me présenter devant cette Cour pour dire la vérité.

27 L'arrivée de Rambo dans la ville de Mbaïki, sa venue a été précédée par l'arrivée des
28 Anti-balaka qui sillonnaient la ville, qui menaçaient par-ci par-là. Nous entendions

1 parler des Anti-balaka, mais nous ne savions pas qui était réellement leur chef. Nous
2 entendions parler de Rambo, de Rambo, mais nous ne savions pas exactement qui
3 était leur chef. Moi, en ma qualité d'imam de la mosquée centrale de la ville de
4 Mbaïki, à l'arrivée de M. Rambo dans la ville de Mbaïki, j'ai vu qu'il a été acclamé,
5 applaudi par les Anti-balaka et les non-musulmans. Nous autres musulmans, nous
6 avons peur, parce que nous avons entendu dire que ce monsieur faisait du mal à
7 des gens. C'est pourquoi nous avons très peur. Par contre, j'ai demandé à ma
8 communauté de garder le calme et d'avoir foi en Dieu.

9 Lorsque nous avons su que Rambo était le chef des Anti-balaka de Mbaïki, ce dernier
10 est arrivé vers 16 heures de l'après-midi. Il était à bord d'une voiture, escorté par
11 deux pick-up : l'un devant, l'un derrière. Moi, j'étais à l'intérieur de ma mosquée,
12 j'avais peur. Et lorsqu'ils sont arrivés au niveau de ma mosquée, ils ont ralenti ; ils
13 ont ralenti la vitesse, il a jeté un coup d'œil vers... dans ma direction, et il m'a salué
14 de la main. J'ai vu... Je l'ai vu tendre sa main en guise de salutation. Ça, ça m'a un
15 peu rassuré, parce que... parce qu'on m'a dit que Rambo ne riait pas, que Rambo
16 était très méchant. Mais je l'ai vu me tendre la main et j'ai vu ses dents ; c'est comme
17 s'il souriait un peu. J'ai... Ça m'a calmé un peu.

18 Après son passage, j'ai... j'ai demandé à ma communauté de se calmer, parce que j'ai
19 vu ce... cet homme, il est passé et il m'a salué, il est... il m'a souri. Donc, j'ai calmé ma
20 communauté. Après le passage de Rambo, je crois qu'il est allé directement à sa base,
21 et il y est resté.

22 Le lendemain matin, une réunion a été convoquée à la Mission catholique, devant
23 l'évêque Rhino, et on a envoyé me chercher chez moi. J'étais avec le chef du quartier.
24 On m'a dit que j'avais été convoqué avec les gendarmes à la Mission catholique, et
25 Rambo prendra part à la réunion. Je me suis... Ça m'a rassuré. J'ai béni Dieu. J'ai
26 demandé à mes frères de m'accompagner, que c'était une bonne initiative. L'imam
27 principal de l'époque, Issan Bangaba (*phon.*), et l'imam Issa Yakoub Souleyman, et
28 un autre membre, du nom de Abdoul Karim, et Missa Habid (*phon.*), et le... le chef

1 du quartier, Baguirmi Alhad (*phon.*) Mohamed Diakité, nous nous sommes rendus à
2 la réunion en présence du... de l'évêque Rhino. Nous y sommes arrivés, nous avons
3 pris place, et tout s'est bien déroulé.

4 Quelque temps après, il est arrivé avec ses éléments, c'est-à-dire les Anti-balaka. Ils
5 étaient très heureux. Ils disaient des paroles effrayants... prononçaient des paroles
6 qui terrifiaient. Heureusement, lorsqu'on était... lorsque la réunion a... devait
7 commencer, on a fait une prière.

8 Par la suite, Rambo a pris la parole. Il a dit ceci — c'est ce qui était vraiment sorti de
9 sa bouche. M. Rambo a dit ceci : « Je n'ai pas de problème avec les musulmans de
10 Mbaïki. » C'est ce qu'il a déclaré de sa bouche. « Moi, je suis là pour combattre les
11 Séléka. Mais comme ils sont déjà partis, je n'ai aucune haine contre la population de
12 Mbaïki. Je demande aux Anti-balaka qui sont dans la ville de Mbaïki de se retirer
13 pour laisser la population de la ville en... en paix. Moi, Rambo, j'ai grandi parmi les
14 musulmans. Tous ceux qui veulent faire du mal doivent se retirer. Je ne veux pas que
15 la population soit touchée. » Voilà ce qui est sorti de sa bouche.

16 Par la suite, l'adjoint au maire a pris la parole, et il a dit : « Monsieur Rambo, suite à
17 ce que tu viens de dire, est-ce que nous pouvons regagner le centre commercial ? » Il
18 a répondu, il a dit : « Non, y a pas de souci, vous pouvez y aller. » Par la suite, nous
19 tous, nous nous sommes rendus au centre commercial. Et devant toute la population
20 de Mbaïki, M. Rambo a repris la parole. Il a dit qu'il n'avait pas de problème avec la
21 population, mais comme les soldats des Séléka sont partis, il n'y a plus de souci, il
22 n'y a plus de problème, que toute la population de Mbaïki soit laissée en paix, ne soit
23 pas inquiétée. C'est ce que M. Rambo a déclaré devant toute la population de
24 Mbaïki.

25 Par la suite, il y a eu accalmie, il y avait quand même la paix. C'est vrai qu'il y avait
26 des petits incidents par-ci par-là, mais... mais c'était pas grave.

27 Quelques jours plus tard, l'ambassade du Tchad — c'est ce que j'ai appris — a
28 appelé le délégué des commerçants arabes. L'ambassade leur a dit qu'il y avait un

1 véhicule en route pour venir les chercher, et je... j'ai dit : « Il n'y a pas de souci, nous
2 n'avons pas de forces ici. » Et quelques... Et le lendemain, nous avons vu des
3 véhicules militaires des Tchadiens entrer dans la ville. Lorsque ces soldats sont
4 arrivés, ils ont demandé aux Tchadiens de monter dans les véhicules, et ils sont
5 partis. Il n'y avait aucun incident, ce jour-là. Il n'y avait ni blessure ni mort. Ils ont
6 donc pris leurs compatriotes et ils les ont ramenés à Bangui. Mais nous, les
7 musulmans centrafricains et ouest-africains, nous sommes restés dans la ville de
8 Mbaïki pendant une semaine. On cohabitait avec les Anti-balaka. Les Anti-balaka
9 n'avaient pas tué les musulmans. C'est vrai qu'il y avait des menaces, mais il y avait
10 pas vraiment d'attaques.

11 Un jour, lorsque je suis arrivé à mosquée, c'était après la prière, tout le monde était
12 déjà parti, j'étais seul dans la mosquée en train de prier. Pendant que je priais, les
13 Anti-balaka ont encerclé la mosquée et ont dit ceci : « Mais vous, nous vous avons
14 demandé d'abandonner votre travail, mais vous continuez à l'exercer ? Sors ici. » Par
15 la suite, je suis sorti par la porte qu'empruntait l'imam. Ils ne m'ont pas vu sortir.
16 Pendant qu'il était toujours devant la mosquée... la mosquée, un autre Anti-balaka
17 s'est rendu dans leur base là-bas pour dire aux autres qu'il y avait des Anti-balaka
18 devant la mosquée malgré les déclarations de M. Rambo, qui interdisait aux Anti-
19 balaka de s'en prendre à la population.

20 Quelques instants plus tard, des Anti-balaka sont arrivés et ont réussi à les chasser
21 de là. Ils ont dit aux autres que : « Mais vous, là, vous n'avez pas écouté la
22 déclaration de M. Rambo ? » Et la paix est revenue. Nous sommes restés ensemble
23 avec les Anti-balaka dans la ville de Mbaïki.

24 Un jour, ils sont venus me demander : « Imam, regarde, nous n'avons pas pris du
25 café ; est-ce que tu peux nous aider ? » Et je leur ai donné de l'argent pour leur café.
26 Et après cela... à part ça, aucune menace. Et grâce à Dieu, un journaliste blanc... en
27 fait, c'est une dame, une journaliste blanche est arrivée. Elle s'est rendue chez le chef
28 de quartier, qui est mon frère, et elle nous a réunis et a commencé à nous

1 interviewer. Pendant ce temps, un Anti-balaka passait avec son véhicule. Il est
2 descendu du véhicule, il s'est adressé à moi : « Imam, en tout cas, ne parlez pas de
3 nous. Ça, c'est un avertissement que je te lance. Il ne faut pas que tu parles de nous.
4 O.K. ? » Je lui ai répondu en disant : « Pas de problème, mon fils, tu peux continuer
5 ton chemin. » Et il est parti.

6 Alors, la journaliste nous a interviewés à propos de notre situation dans la ville, on
7 lui a expliqué tout ce qui s'était passé. Par la suite, elle s'est retirée.

8 Nous sommes restés dans la ville de Mbaïki pendant une semaine. On pouvait
9 envoyer des enfants au marché. Malheureusement, les Anti-balaka se jetaient sur eux
10 pour ramasser l'argent. Et il y avait des petites réactions, mais j'ai calmé mes
11 éléments en leur disant que : « Non, non, non, il faut les laisser tranquille, peut-être
12 ils sont affamés. » On était vraiment coincés, on ne pouvait même pas se rendre au
13 champ.

14 J'ai donc appelé El Aladji et un chef de quartier. Nous nous sommes réunis et je leur
15 ai dit ceci : « Pour l'instant, notre situation est précaire. Il faudrait que nous nous
16 rendions chez la MINUSCA. Il faudrait que nous demandions à la MISCA de nous
17 évacuer sur Bangui, parce que nous ne pouvons pas nous déplacer ni aller au
18 marché ni aller au champ. » Dieu merci, ils n'ont pas refusé, ils ont accepté ma
19 proposition et nous nous sommes rendus à la MISCA. C'était le détachement
20 congolais qui se trouvait là. On s'est adressés au colonel, il m'a compris et il a dit :
21 « Merci beaucoup, Monsieur l'imam. Va faire la liste de tes éléments. » Et je suis... je
22 suis parti et j'ai fait la liste de... de 33 personnes... 63 personnes... pardon,
23 103 personnes. Et le lendemain, ils ont envoyé un véhicule. Il y a eu un premier
24 convoi, ensuite un deuxième convoi... et il y aura un deuxième convoi.

25 Nous nous sommes rendus à la maison. Et le lendemain matin, un véhicule de la
26 MINUSCA... de la MISCA est arrivé. Le véhicule était venu avec des éléments et il
27 assurait la sécurité pendant qu'on montait dans les véhicules. Certains éléments du
28 quartier sont venus transporter, emporter les... les biens de l'imam dans les

1 véhicules. Certains habitants étaient émerveillés de nous voir partir, d'autres étaient
2 plutôt tristes. Vous savez, on était tous ensemble, on a vécu ensemble pendant
3 40 ans, 50 ans. Dans la ville de Mbaïki, on vivait en parfaite symbiose. Beaucoup
4 étaient tristes de nous voir partir. Beaucoup pleuraient et ils nous aidaient à
5 embarquer nos bagages. Et quand on quittait, quand on sortait de la ville de Mbaïki,
6 on saluait la population. Certains... certains habitants étaient émerveillés de nous
7 voir partir, d'autres tristes.

8 Et lorsque nous sommes arrivés à Bangui, on nous a installés chez les... au sein du
9 contingent congolais. On nous a donné à manger, on nous a donné de l'eau. Par la
10 suite, on nous a amenés à la mosquée centrale de Bangui.

11 Arrivés là-bas, le... l'imam de la mosquée centrale nous a accueillis et nous lui avons
12 remis la liste de tous ceux qui étaient avec moi. Il nous a demandé de regagner
13 chacun nos familles et que nous devons rester seulement dans les mosquées. Ceux
14 qui n'ont pas de famille à Bangui peuvent rester au sein de la mosquée.

15 Alors, donc, voilà ce que je peux dire à propos de M. Rambo. C'est ce que je connais
16 concernant ce monsieur lorsqu'il s'était rendu à Mbaïki.

17 Par la suite, un Anti-balaka du nom... du nom de... on l'appelait « Coeur de lion »,
18 mais je ne connais pas son patronyme. Merci.

19 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [10:02:52] On va respirer un
20 petit peu, si je puis dire. Normalement, je suis très favorable à ce que l'on écoute un
21 récit, mais, enfin, ça, c'était vraiment un... un long récit.

22 Je pense qu'il y a beaucoup de questions qui restent à poser.

23 Maître Knoops.

24 M^e KNOOPS (interprétation) : [10:03:21] Mais il serait très utile que l'Accusation
25 demande au témoin de placer ces événements sur un... un calendrier, de nous
26 donner les dates, que le témoin nous donne les dates de tous ces événements qu'il a
27 décrits.

28 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [10:03:45] Oui, on peut essayer.

1 J'invite l'Accusation à essayer.

2 M^{me} STRUYVEN : [10:03:53]

3 Q. [10:03:53] Merci... merci, Monsieur le témoin, pour ce... cet... ce témoignage assez
4 complet.

5 Tout au début, vous avez dit que, à l'arrivée de... de M. Rambo, vous aviez peur,
6 parce que vous aviez entendu qu'il faisait du mal aux gens. Alors, ma première
7 question, c'est : est-ce que vous pouvez expliquer à la Chambre ce que vous avez
8 entendu par rapport à cela ? Pourquoi est-ce que vous pensiez qu'il faisait du mal
9 aux gens, et de quels gens s'agit-il ?

10 R. [10:04:54] Si je l'ai dit ainsi, c'est parce qu'on recevait des informations de ce
11 genre. On apprenait... on a appris que des Anti-balaka tuaient beaucoup de
12 musulmans. Vous savez, il y a eu un incident de ce genre dans un village nommé
13 Boukanga. Les Anti-balaka se sont rendus là-bas, ils l'ont... ils ont tué un monsieur
14 avec son enfant. C'était un monsieur qui avait passé 45 ans dans ce village. Moi-
15 même, l'imam, je me suis rendu à Boukanga pour amener le corps à Mbaïki. C'est
16 moi-même qui l'ai amené à Mbaïki, j'ai lavé le corps et j'ai procédé à son
17 enterrement. Qui l'avait... qui avait tué, cet... cet homme ? C'étaient les Anti-balaka.
18 Et on était très, très terrifiés. Et on a appris que leur chef s'appelait Rambo. Voilà
19 pourquoi je vous ai parlé ainsi. On était vraiment, vraiment dans la peur.

20 Q. [10:05:52] Merci.

21 Parce que, effectivement, ça, ça serait ma... ma deuxième question. Dans votre
22 déclaration, notamment au paragraphe 90, à la page 1178, vous précisez justement
23 que les musulmans, que ça soit les musulmans tchadiens ou que ça soit vous, vous
24 quittez finalement Mbaïki parce que, vous avez dit, vous aviez peur d'être tués par
25 les Anti-balaka. Est-ce que c'était effectivement le cas ?

26 R. [10:06:33] Oui, c'était comme cela. Nous avons peur, nous avons fui la ville de
27 Mbaïki à cause des Anti-balaka. On avait peur d'avoir... d'être agressés. On avait
28 peur. On avait vraiment peur.

1 Il y a un Anti-balaka qui m'a dit « non, restez, ne partez pas », mais je lui ai dit que je
2 ne pouvais pas rester. Je lui ai dit qu'on avait trop peur, qu'on ne pouvait pas rester
3 à Mbaïki. Je lui ai dit que nous allions rester à... à Bangui jusqu'à ce que la paix
4 revienne. Ce n'est qu'après la paix qu'on allait revenir à Mbaïki.

5 Je vous confirme que nous avons peur de mourir, c'est pourquoi nous avons fui la
6 ville de Mbaïki.

7 Q. [10:07:30] Merci beaucoup.

8 Une autre question là-dessus. Vous expliquez que... vous... vous faites la différence
9 entre, donc, les... les musulmans « tchadiens » — entre guillemets — et les
10 musulmans centrafricains ou les musulmans de l'Afrique de l'Ouest. En même
11 temps, vous... vous dites que ça faisait 40, même 50 ans que vous viviez ensemble.
12 Est-ce que, donc, ces musulmans qui sont... qui seront évacués de Mbaïki, est-ce que
13 c'étaient des musulmans qui résidaient depuis longtemps à Mbaïki ou dans les
14 villages autour de Mbaïki ?

15 R. [10:08:20] Non, ce n'était pas comme cela. Je vous ai dit qu'on était allés... que les
16 Anti-balaka étaient allés tuer des gens dans un petit village à côté de Mbaïki,
17 dénommé Boukanga. Moi, l'imam, je suis allé moi-même chercher les corps pour
18 venir les ensevelir à Mbaïki. Nous avons peur.

19 Je vous ai dit que nous avons peur, parce qu'on a tué des musulmans, pas à Mbaïki,
20 mais à Boukanga, dans un petit village en dehors de Mbaïki. C'est pourquoi... c'est
21 pourquoi nous avons peur.

22 Q. [10:09:12] Merci beaucoup.

23 La question est peut-être plus générale. Les... les musulmans dont vous parlez qui
24 sont... qui se retrouvent à Mbaïki, vous expliquez dans votre déclaration que,
25 finalement, les musulmans qui sont dans les villages autour de Mbaïki vont se
26 retrouver à Mbaïki et puis, finalement, ils vont être évacués de Mbaïki à Bangui ou à
27 d'autres endroits. Et ma question, c'est : les musulmans, donc, qui vont être évacués,
28 est-ce que c'étaient des gens qui habitaient en République centrafricaine depuis

1 longtemps, si vous le saviez ?

2 R. [10:10:02] Oui, ils ont vécu pendant longtemps dans la ville de Mbaïki. Ils sont nés
3 à Mbaïki, ils se sont mariés à Mbaïki et ils ont eu des enfants dans la ville de Mbaïki.
4 Comme la situation était devenue confuse, on ne parlait que d'assassinats, de tueries,
5 de morts. C'est ainsi que les militaires sont venus les chercher pour les amener à
6 Bangui. Lorsqu'ils sont partis, moi, en tant que musulman... moi, en tant que l'imam
7 et ainsi que les musulmans centrafricains et ouest-africains, nous étions restés dans
8 la ville de Mbaïki.

9 Q. [10:11:02] Une autre question là-dessus. La... la... je ne sais pas si vous avez
10 entendu, l'avocat de la Défense...

11 R. [10:11:06] Oui.

12 Q. [10:11:08] ... demande si vous pouvez situer ces événements dans le temps.
13 Maintenant, vous avez déjà fait référence à Djotodia. Et dans votre déclaration, vous
14 faites aussi référence à l'assassinat d'un monsieur qui s'appelle Djido Saleh. Ça, ce
15 sont peut-être deux dates par rapport auxquelles vous pouvez vous situer dans le
16 temps. L'évacuation que vous avez « décrit », pouvez-vous nous donner des
17 précisions par rapport à ces deux événements ?

18 R. [10:11:50] Vous savez, je suis illettré. Je ne peux pas me souvenir de la date exacte.
19 Pendant cette confusion, personne ne pouvait se rappeler de rien. J'ai déposé... j'ai
20 fait une déclaration, peut-être que vous pouvez trouver le cadre temporel dans ma
21 déclaration. Mais, pendant ces événements, tout le monde était sans dessus dessous.
22 C'est... je voudrais préciser que c'est lorsque Djotodia est parti, c'est lorsque l'armée
23 Séléka est partie, c'est là, c'est à ce moment que les choses se passaient. Lorsque
24 j'étais à Bangui, je pouvais appeler, je pouvais appeler, il y avait un jeune du nom de
25 Amina, il avait l'habitude de m'appeler pour me parle de la situation à Bangui. Il
26 m'a dit que, après notre départ, les Anti-balaka ont attaqué la concession d'une
27 personne — *(que l'interprète n'a pas noté le nom)* — et je lui ai envoyé, je lui ai envoyé
28 de l'argent afin qu'il puisse acheter du crédit dans son téléphone et m'appeler. Il m'a

1 parlé de la mort de Saleh, qui a été tué. Il paraît que, d'après lui, le matin, un certain
2 vendredi, ils ont attaqué Saleh Djido, Saleh Djido, dans sa concession en présence de
3 ses épouses et de ses enfants. Vous savez, il y avait certaines personnes dans la ville,
4 certains jeunes de bonne volonté qui ont... qui ont creusé, qui ont réussi à évacuer la
5 femme de Saleh par derrière, par une voie dérobée. Sa femme était enceinte. On les a
6 traversés par la brousse jusqu'à... jusqu'au niveau de la Mission catholique. Et c'est
7 là, à ce moment, qu'on a remis la femme de Saleh Djido et de ses enfants au
8 monseigneur, à l'évêque. Et on a posé la question de savoir « qu'en était » de la
9 situation du père de M. Saleh.

10 Ces jeunes ne savaient pas, ne savaient pas. Ils ont attaqué la concession de... de
11 Saleh. Les combats se sont déroulés pendant longtemps. J'ai demandé à Amina qui
12 m'appelait pour savoir qui étaient les assaillants. Il m'a dit que les personnes qui ont
13 attaqué la concession de Saleh étaient... étaient en majorité les habitants de Mbaïki. Il
14 y avait aussi certains Anti-balaka parmi eux, mais l'attaque avait pour but de le
15 piller, de prendre ses biens. Et Saleh voulait aller se réfugier chez les troupes de la
16 MISCA. Il était en train de marcher pour évoluer, évoluer vers MISCA. C'est là que
17 mon correspondant m'a dit qu'ils l'ont lapidé, ils l'ont lapidé dans les jambes, il est
18 tombé, et c'est à ce niveau qu'ils l'ont achevé.

19 Voilà, ça s'était passé comme ça, Monsieur le juge. C'est ce qui m'a été rapporté par
20 mon correspondant.

21 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [10:16:13] Madame Struyven et
22 aussi Maître Knoops, vous avez à juste titre posé la question des dates, mais je pense
23 que nous devons simplement accepter la réponse du témoin. Si nous voulons les
24 dates, eh bien, il va falloir les obtenir auprès d'autres sources, et nous remettrons les
25 choses en place.

26 Je pense que nous pouvons accepter cela. Le témoin nous a dit déjà une grande
27 partie de ce qui figure dans la déclaration, ce qui est bien. Je souhaitais simplement
28 le faire remarquer.

1 M^{me} STRUYVEN : [10:16:57] Peut-être juste pour le compte rendu, je pense que le
2 nom que l'interprète n'a pas pu noter tout au début, c'était le nom Djido Saleh.

3 Q. [10:17:10] Merci beaucoup, Monsieur le témoin, pour expliquer cet événement
4 tragique, en fait.

5 Saviez-vous si... les chefs des Anti-balaka ou M. Rambo, est-ce qu'ils ont réagi ? Est-
6 ce que vous savez s'ils ont réagi sur cet assassinat de Djido Saleh ? Est-ce qu'il y a eu
7 des déclarations, par la suite, par rapport à cet assassinat ?

8 R. [10:17:53] Il n'y a eu aucune réaction, non, aucune réaction de la part de
9 M. Rambo. Il n'a ni condamné ni salué l'assassinat.

10 Q. [10:18:18] Peut-être encore quelques petites questions.

11 Après votre évacuation à Bangui, êtes-vous restés à Bangui ou est-ce que vous êtes
12 allés ailleurs ?

13 R. [10:18:39] Bon. Nous étions restés à Bangui et certaines personnes d'entre nous ont
14 été évacuées vers l'Afrique de l'Ouest. Mais, moi, en qualité de l'imam, je suis resté à
15 Bangui. Après un certain temps, j'ai... je me... je me suis débrouillé pour me rendre à
16 Mbaïki. Je suis allé même trois fois et il ne s'est rien passé. Je n'ai pas déplacé vers
17 l'étranger, je suis resté dans la République centrafricaine, notamment à Bangui.

18 Q. [10:19:32] Et peut-être encore une question par rapport à votre déclaration : dans
19 le paragraphe 101 — c'est à la page 1181 —, vous décrivez que certains chrétiens
20 plaçaient des feuilles de palmier devant leur maison. Est-ce que... savez-vous nous
21 dire si c'était une fois, et, si oui, quand, ou est-ce que c'était quelque chose qui se
22 passait régulièrement à travers les années ?

23 R. [10:20:25] J'avais parlé des feuilles de papier. Vous savez, on a l'habitude de voir
24 des chrétiens planter des feuilles de palmier pour annoncer le décès d'une personne.
25 Nous ne savons pas pourquoi ils le font, mais c'est comme ça dans leur pratique.

26 Un jour, je me rendais au champ et j'ai vu une personne planter une feuille de
27 palmier, mais je n'avais pas demandé à savoir pourquoi la personne a planté ce
28 palmier... cette feuille de palmier. Je l'ai vu de mes propres yeux, mais je n'ai pas

1 posé une question pour savoir pourquoi ils l'ont fait.

2 Q. [10:21:19] Et quand vous l'avez vu, c'était... c'était dans la période où les Anti-
3 balaka étaient à Mbaïki ou c'était avant ?

4 R. [10:21:42] J'ai vu ces feuilles de palmier avant l'entrée des Anti-balaka. Vous
5 savez, après leur entrée, je ne me suis plus rendu au champ. Mais j'ai commencé à
6 voir, à constater la présence de ces feuilles de palmier pendant que je me rendais au
7 champ. Et je voyais tous ces signes qu'il utilisait.

8 M^{me} STRUYVEN : [10:22:18] Merci beaucoup, Monsieur le témoin.

9 Ça serait... en fait, c'est la fin de mes questions, je n'ai plus d'autres questions pour
10 vous, mais merci beaucoup pour votre témoignage.

11 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [10:22:33] Merci, Madame
12 Struyven.

13 Et merci, Monsieur le témoin.

14 Alors, maintenant, comment procédons-nous ? Qui va commencer ? À quel moment
15 voulez-vous commencer ? Est-ce que vous avez une estimation ?

16 Veuillez m'excuser, j'ai été trop vite. Toutes mes excuses.

17 Les représentants des victimes, bien entendu. Je présente mes excuses à nouveau.

18 Avez-vous des questions ?

19 M^e FALL : [10:23:05] Non, non, Monsieur le Président, nous n'avons pas de question.

20 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [10:23:09] Merci.

21 Maître Suprun non plus ?

22 M. SUPRUN (interprétation) : [10:23:22] Je n'ai pas de questions pour ce témoin.

23 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [10:23:26] Bon, c'était
24 prématuré, mais je n'avais pas tort.

25 Maître Dimitri, Maître Knoops ?

26 M^e DIMITRI (interprétation) : [10:23:30] Nous avons estimé quatre heures environ,
27 et nous avons décidé, en discutant avec M. Ngaïssona ou son équipe, que nous
28 commencerions. Ce que je suggère, c'est que nous réduisions légèrement nos

1 questions à la lumière de ce qui été dit ce matin, et avec votre autorisation, nous
2 pourrions commencer après la pause-déjeuner avec l'assurance que les deux équipes
3 en termineront d'ici 4 heures demain.

4 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [10:24:02] Je pense qu'on peut
5 vous faire confiance à ce sujet. Bien sûr, c'est toujours aux parties de veiller à cela,
6 mais j'aurais été surpris si vous aviez plus de questions que pour les quatre heures
7 annoncées.

8 Maître Knoops. Est-ce que cela vous convient, Maître Knoops ?

9 M^e KNOOPS (interprétation) : [10:24:20] Tout à fait, Monsieur le Président.

10 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [10:24:23] Eh bien, voilà,
11 nous... voilà une... une longue pause, mais disons... faisons la pause-déjeuner et nous
12 allons commencer à 14 heures. Nous pouvons commencer à 14 heures.

13 Nous allons faire une... une pause plus longue et, cet après-midi, à partir de
14 14 heures, la Défense vous posera des questions.

15 M^{me} L'HUISSIÈRE : [10:24:46] Veuillez vous lever.

16 *(L'audience est suspendue à 10 h 24)*

17 *(L'audience est reprise en public à 14 h 03)*

18 M^{me} L'HUISSIÈRE : [14:03:03] Veuillez vous lever.

19 Veuillez vous asseoir.

20 *(Le témoin est présent dans la salle de vidéoconférence)*

21 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [14:03:28] Eh bien, bon après-
22 midi à tous.

23 Bon après-midi, Monsieur le témoin.

24 Il me semble que la Défense de M. Yekatom va commencer, n'est-ce pas ? Et je vous
25 vois debout, allez-y.

26 M^e CASIEZ (interprétation) : [14:03:49] Merci, Monsieur le Président, Messieurs les
27 juges.

28 QUESTIONS DE LA DÉFENSE

1 PAR M^e CASIEZ (interprétation) : [14:03:56] Bonjour, Monsieur Aboubakar.

2 On s'est déjà rencontrés la semaine dernière, mais je me représente à nouveau. Je
3 suis Lena Casiez et je travaille dans l'équipe de Défense de M. Alfred Rombhot
4 Yekatom.

5 Je vais avoir beaucoup de questions pour vous, aujourd'hui, et je vais avoir
6 différents sujets, puis à chaque fois qu'on va changer de sujet, je vais vous le dire,
7 comme ça, vous pouvez suivre au fur et à mesure.

8 Q. [14:04:22] Vous... vous êtes avec moi ?

9 R. [14:04:36] Je suis avec vous.

10 Q. [14:04:41] Alors, mes premières questions, elles portent sur la période où les
11 Séléka sont à Mbaïki. Et je sais que les Séléka s'en sont pris à votre frère, et j'en suis
12 désolée, et je sais également que vous les perceviez comme vos ennemis. Vous le
13 dites dans votre déclaration au paragraphe 24, puis je vais mentionner la référence.
14 C'est la seule fois où je vais le faire, mais je dois le faire une fois. Donc, c'est le
15 n° 5 du classeur du Procureur, CAR-OTP-2118-1159.

16 Alors, donc, dans votre déclaration, vous avez dit que certaines personnes avaient
17 été victimes des Séléka. Est-ce que vous pourriez développer davantage sur
18 pourquoi les gens étaient victimes des Séléka à Mbaïki ?

19 R. [14:05:48] Merci beaucoup.

20 Lorsque les Séléka sont arrivés à Mbaïki, le commandant, la personne qui
21 commandait les Séléka, on l'appelait « colonel ». Je ne connais pas son nom. Il avait
22 le grade de colonel. Et il a commis beaucoup d'exactions sur la population de
23 Mbaïki. J'entendais parler de ce qu'il faisait, et cela est arrivé à mon frère, Aladj
24 Diakité, qui était le chef de quartier de Baguirmi. Le colonel a pris mon... il a tabassé
25 mon frère, qui était chef de quartier. On n'en connaissait pas la raison.

26 À cette période ou à... ou à l'époque où le colonel était... commandait la Séléka, on ne
27 pouvait pas lui demander des explications, on ne pouvait pas s'approcher de lui
28 pour lui parler. C'était un risque. Mon frère a été copieusement tabassé. Une fois, j'ai

1 essayé, au risque de ma vie, en tant qu'imam de la ville de Mbaïki, j'ai... je suis allé
2 rencontrer ce colonel. Je lui ai dit : « Mon frère, qu'est-ce qu'il se passe ? Regarde ce
3 que tu as fait à mon frère. En plus, c'est une autorité, c'est un chef de quartier. Il
4 représente le maire, il représente l'autorité de l'État. Et en plus du maire, il
5 représente le sous-préfet en même temps que le préfet. Ça veut dire, en tant que chef
6 de quartier, il représente le ministre de l'Intérieur. » Et il m'a répondu que toutes les
7 personnes que... qu'il a... que j'ai citées, il n'a rien à faire de ces personnes-là. Il m'a
8 menacé, et moi, je suis rentré, j'ai confié le tout à Dieu.

9 Je crois qu'il a commis beaucoup d'exactions. Il a commis beaucoup d'exactions. Un
10 jour, il y a des forces qui sont venues de Bangui, qui l'ont arrêté et qui l'ont transféré
11 à Bangui. Lorsqu'il a été transféré à Bangui, toute la ville était soulagée. Nous avons
12 remercié Dieu de cela. Et musulmans et chrétiens étaient soulagés.

13 Un autre colonel a été désigné, c'est le colonel Anour. Il y avait... la paix est revenue
14 à Mbaïki, et quand le nouveau colonel est arrivé, il venait, certains vendredis, prier
15 dans... dans ma mosquée ou, la prochaine fois, il allait au quartier Haoussa, la... à la
16 mosquée de... de... du quartier Haoussa et les imams lui donnaient des conseils, lui
17 demandaient de... de faire attention. Mais vous savez, c'est un homme de tenue, c'est
18 un militaire. On peut lui donner des conseils, sortir et commettre des exactions.
19 Cependant, c'était... la situation était meilleure.

20 Mon frère, on l'a été évacué à Bangui, on a eu à faire des examens pour savoir s'il... il
21 n'avait pas de fractures et autres, et heureusement que ce n'était pas le cas. On l'a
22 soigné et nous sommes rentrés ensemble à... à Mbaïki. C'est le... le premier, là, la
23 première chose que j'ai subie, personnellement, du côté de ma famille, de... et c'est ce
24 que je vous ai raconté.

25 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [14:10:33] Maître Casiez, et la
26 même chose : lorsqu'un témoin nous donne des réponses très longues, on... avec... on
27 obtient beaucoup d'éléments de preuve au titre du 68-3 dans ces réponses. Alors,
28 c'est difficile d'éviter ça, mais essayez quand même de lui poser des questions un

1 peu fermées ou le plus fermées possible. Essayez, s'il vous plaît.

2 M^e CASIEZ (interprétation) : [14:11:04] Bien, je vais essayer. C'était ma première
3 question. Elle était un peu trop ouverte, je vous l'accorde, mais c'est pour le mettre à
4 l'aise.

5 M^e CASIEZ : [14:11:13]

6 Q. [14:11:11] Merci beaucoup, Monsieur Aboubakar, pour votre... pour votre réponse
7 très précise.

8 Maintenant, je vais essayer de vous poser des questions un peu plus... un peu plus
9 fermées pour qu'on arrive à avancer un peu dans le... dans les questions légèrement
10 plus vite.

11 Alors, dans cette affaire, un témoin du Procureur dit que : « Le premier soir de
12 l'arrivée de la Séléka, nous avons constaté qu'elle occupait tous les bâtiments
13 administratifs et qu'elle attaquait des biens privés afin de les piller et de charger son
14 butin dans ses camions. » Est-ce que cela correspond également à vos souvenirs ?

15 R. [14:12:14] Merci beaucoup.

16 Cela décrit la réalité. Parce que les biens de l'État étaient à la disposition de la Séléka.
17 Ils avaient tout pris, ils avaient tout pillé, et les personnes aisées, ceux qui avaient les
18 postes téléviseurs, les ordinateurs, ils prenaient tout. Des motos appartenant à la
19 population... et ça, je le confirme. Il y a... j'ai assisté à certains pillages ; à d'autres,
20 j'en ai entendu parler.

21 Q. [14:13:05] Je vous remercie.

22 Vous avez parlé des véhicules puis des biens des gens. Est-ce que... un autre témoin
23 dit qu'ils ont pris les véhicules de la police, la gendarmerie. Est-ce que vous vous
24 en... vous en... vous vous en souvenez également ?

25 R. [14:13:33] Pour ce qu'il concerne les véhicules des gendarmes et des policiers, je
26 n'en ai pas entendu parler. Je n'en ai pas entendu parler. Mais ils ont pillé beaucoup
27 de biens. Je n'ai personnellement pas... pas vu ça, cet incident en particulier.

28 Q. [14:13:56] Je vous remercie.

1 Un autre témoin dans cette affaire dit que même l'hôpital de la préfecture de Mbaïki
2 a été pillé. Est-ce que... est-ce que, ça, c'est quelque chose que vous avez appris ?

3 R. [14:14:19] Oui. Je n'ai pas assisté à cela, mais j'ai eu l'information. L'hôpital a été
4 complètement pillé. En tant qu'imam, j'en ai entendu parler, j'ai reçu l'information.

5 Q. [14:14:40] Merci.

6 Un... un autre témoin du Procureur, que j'ai... que j'ai déjà mentionné, indique aussi
7 que des femmes ont été violées, à Mbaïki, par les hommes de la Séléka, et que, parmi
8 ces femmes, (Expurgé)

9 (Expurgé). Est-ce que... est-ce que c'est quelque chose que... que vous

10 aviez entendu, que des femmes avaient été violées par la Séléka ?

11 R. [14:15:17] Oui. J'ai reçu l'information concernant (Expurgé). J'ai reçu cette
12 information, et la personne qui m'en a parlé, je lui ai conseillé de prodiguer des
13 conseils à la victime, mais que nous n'avions aucune... aucun moyen et aucune
14 puissance, et qu'on ne pouvait que remettre cela dans les mains de Dieu.

15 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [14:15:46] Madame Struyven.

16 M^{me} STRUYVEN (interprétation) : [14:15:53] Je suis désolée d'interrompre.

17 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [14:15:50] Désolé aussi de...
18 avoir parlé en même temps que vous.

19 M^{me} STRUYVEN (interprétation) : [14:15:54] Nous avons pas les références dans la
20 déclaration, enfin, de ce qui est cité par ma collègue. Je ne sais pas si c'est vraiment
21 public en plus. Je ne sais pas si le nom de la victime de viol a été donné ou non...

22 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [14:16:14] Oui, de toute façon,
23 nous sommes en audience publique. Si vous avez des doutes, eh bien, de toute façon,
24 on avait 20 à 30 minutes. On pourra faire une expurgation quant à la référence, et le
25 témoin a donné sa réponse. Moi, ça me va.

26 Poursuivez, s'il vous plaît.

27 M^e CASIEZ (interprétation) : [14:16:36] Oui, bien sûr, et nous sommes tout à fait
28 d'accord avec la demande d'expurgation.

1 M^e CASIEZ : [14:16:44]

2 Q. [14:16:44] Merci, Monsieur le... Monsieur Aboubakar.

3 Vous avez parlé de... de votre frère qui avait été brutalisé, et un témoin — excusez-
4 moi — un témoin du Procureur mentionne que la Séléka traitait les gens comme des
5 animaux, les ligotaient et les brutalisaient. J'ai bien compris que ça avait été le cas
6 pour votre frère. Est-ce que... est-ce que c'est quelque chose que vous avez entendu,
7 aussi, pour... pour d'autres personnes ?

8 R. [14:17:40] Oui. Beaucoup ont eu des problèmes, hein, à cause de... de leur... de la
9 corde. On... on appelle cette manière d'attacher *arbatacha*, hein. Ils attachaient leurs
10 victimes avec cette... ces... ces genres de cordes.

11 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [14:18:03] Puis-je, s'il vous
12 plaît ?

13 Q. [14:18:02] Monsieur le témoin, qu'est-ce que cela signifie exactement,
14 concrètement ? Pouvez-vous nous dire à quoi correspond ce... cette manière de
15 ligoter pour que la Cour comprenne bien ?

16 R. [14:18:35] Oui. C'est ce que j'ai appris, qu'ils... qu'ils le faisaient pour... pour
17 d'autres personnes, mais je n'ai pas eu l'occasion de le voir. Mais lorsqu'ils l'ont fait,
18 hein, à mon frère, j'ai compris que c'est ce qu'ils avaient l'habitude de... de... de... de
19 voir, là. Une fois détaché, j'ai vu les traces de la corde, et puis il a été frappé. J'ai vu
20 ça de mes propres yeux. Même ceux qui étaient avec moi dans la mosquée ont vu
21 cela, hein, dans... au niveau des bras, partout. On a vu les... les... les traces. Mon frère
22 a subi cela dans sa chair. C'est vrai, je confirme que c'est vrai. C'est ce qu'ils avaient
23 l'habitude de faire.

24 Q. [14:19:25] Merci.

25 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [14:19:24] Poursuivez, s'il vous
26 plaît.

27 M^e CASIEZ : [14:19:31]

28 Q. [14:19:33] Monsieur Aboubakar, le même témoin du Procureur dit que : « La

1 police et la gendarmerie ne protégeaient pas la population, car ils avaient peur et
2 allaient se cacher parmi la population. » Est-ce que vous avez constaté que les gens
3 se cachaient ou fuyaient par peur de la Séléka ?

4 R. [14:20:04] Au... tout au début, lorsque les Séléka sont entrés, il était difficile de voir
5 les gens dehors, que... que tu sois gendarme, que tu sois policier, que tu sois préfet,
6 sous-préfet. Tout le monde cherchait à... à se cacher, hein. Tout le monde avait peur.
7 Et la population allait se cacher dans... dans les champs, et ça, c'est... c'est une vérité,
8 hein. Beaucoup de personnes allaient se cacher dans les champs.

9 Q. [14:20:44] Merci.

10 Et ce que je comprends bien, puisque vous dites que « tout le monde fuit », pendant
11 au moins au moment, en dehors de la Séléka, personne d'autre maintient l'ordre ;
12 c'est la Séléka qui s'occupe de maintenir l'ordre ?

13 R. [14:21:12] Oui. C'est vrai, vous avez tout dit. Ce sont eux qui se passaient pour
14 des... pour... pour... pour... pour les autorités. Il n'y avait... les autorités
15 n'avaient aucune force, hein. On ne reconnaissait plus... c'est-à-dire, l'autorité de la...
16 du préfet, de... des... de... de la police, de la gendarmerie. C'est... vous avez tout dit.

17 Q. [14:21:39] Je vous remercie.

18 Et est-ce que la Séléka a érigé des barrières à toutes les issues de Mbaïki, et les
19 personnes qui souhaitaient franchir ces barrières faisaient l'objet de mesures
20 d'extorsion ?

21 R. [14:22:10] Ce que vous venez de dire, c'est... c'est... c'est vrai, c'est la vérité, hein.
22 À l'entrée de... de... de... de... de Mbaïki, avant de sortir ou d'entrer dans la ville, que
23 tu sois à bord d'un véhicule ou sur une moto, il fallait donner quelque chose avant
24 de passer.

25 Q. [14:22:39] Merci, Monsieur Aboubakar.

26 Je change un peu de... de sujet.

27 Au paragraphe 26 de votre déclaration, vous parlez des Séléka qui vous ont
28 menacés, et du fait que le Mgr Rhino vous a demandé de dire à « votre peuple »

1 d'arrêter de tirer. Alors, à qui faisait référence Mgr Rio quand... Rhino, quand il
2 disait « votre peuple » ?

3 R. [14:23:24] À l'époque, il y avait une fête de mariage qui s'était organisée dans mon
4 quartier à Baguirmi. Le.... un élément des Séléka s'est marié à une femme, et lors de
5 cette fête, ils avaient tiré, hein, de... il y avait des coups de tirs, des... des coups de feu
6 *(se corrige l'interprète)*.

7 Alors, les... la population s'inquiétait. C'est ainsi que Mgr Rhino a envoyé quelqu'un,
8 hein, un prêtre, pour venir me voir, me demander, hein, de me rapprocher de... de
9 ces éléments des Séléka pour leur demander de... de... de cesser un peu avec ces tirs.

10 Alors, à... à l'époque, le colonel... le premier colonel était déjà reparti. C'était à
11 l'époque du colonel Anour. Et lorsque je me suis rendu à la... à la base, j'ai rencontré
12 une autre personne. Je leur ai dit que, vraiment, ils ont exagéré, hein, dans les... les
13 tirs. Il y avait trop de tirs, de... de... de coups de feu. Et donc, il fallait un peu cesser,
14 hein. Tout ce que nous faisons, il faudrait que nous respectons... respectons la loi,
15 hein, et j'ai... j'ai constaté qu'il a changé de mine. Moi-même, j'ai pris peur et je suis
16 reparti sur la pointe des pieds, je suis rentré à la maison.

17 Alors, au retour du colonel, lorsqu'il est revenu à Mbaïki, je me suis rapproché de lui
18 pour lui... pour lui dire que, vraiment, ils ont exagéré, hein, et le colonel en question
19 m'a dit que : « Bon, je te... je t'ai compris et je vais prendre les dispositions qui
20 s'imposent. » C'est cela.

21 Q. [14:25:25] Merci, Monsieur Aboubakar.

22 Maintenant, un témoin du Procureur dans cette affaire dit que : « Des musulmans
23 tchadiens installés et établis à Mbaïki depuis longtemps ont rejoint la Séléka ou ont
24 collaboré avec eux. Ils guidaient la Séléka vers les maisons et les boutiques de
25 certains commerçants, qui les pillaient ensuite. » Est-ce que c'est quelque chose que
26 vous avez constaté ou entendu aussi ?

27 R. [14:26:13] Bon, c'était... c'est... ce genre d'informations, on les avait dans la ville de
28 Mbaïki, les gens en parlaient, mais, moi, je n'ai pas assisté à cela, hein, c'est vrai. Je

1 suis musulman centrafricain, mais je suis originaire de l'Afrique de l'Ouest. C'était à
2 cause de mon grand-père que je suis né à Mbaïki.

3 Ce dont vous venez de parler, hein, j'entendais parler que... je... j'en entendais parler,
4 qu'il y avait des musulmans qui indiquaient des maisons, hein, de ces... de... de
5 certains commerçants, mais je... je... je n'ai pas assisté à cela. J'en ai entendu parler.

6 Q. [14:27:03] Je vous remercie, Monsieur Aboubakar.

7 Au paragraphe 33 de votre déclaration, maintenant, vous dites que vous avez
8 entendu dire que les Séléka distribuait des armes dans la ville. Alors, je sais que
9 vous ne savez pas exactement à qui ces armes ont été distribuées, mais est-ce que
10 vous avez au moins entendu si c'était à des musulmans tchadiens ?

11 R. [14:27:41] Oui. Moi-même, j'ai entendu parler de... de cela, parce qu'il y avait un
12 groupe de MISCA qui était venu à Mbaïki, le groupe a composé une réunion. Lors
13 de cette réunion, il y avait le maire et beaucoup d'autres autorités, et le maire s'est
14 levé, il... il a dit publiquement que : « Vous, les musulmans, le... le... les... les... ont
15 reçu des armes de la part des... des... des Séléka. » C'est ce qui a été dit lors de cette
16 réunion. Et le responsable de la MISCA, qui était là lors de cette réunion, m'a posé la
17 question de savoir si j'ai vu de mes propres yeux. J'ai dit : « Non, moi,
18 personnellement, je n'ai pas vu, mais j'ai entendu parler de cela. » Tout le monde en
19 parlait dans la ville de Mbaïki, que les Séléka distribuait des armes. Mais, moi, je
20 ne... je suis musulman, je n'ai jamais touché à... à une arme, même un couteau, hein.
21 Je n'ai pas l'habitude de me... me... me promener avec un couteau. Mais c'est des
22 rumeurs qui circulaient dans la ville.

23 Q. [14:28:52] Merci.

24 Juste pour que ce soit clair, vous venez de parler du maire ; vous parlez du maire de
25 Mbaïki, M. Raymond Mongbandi, n'est-ce pas ?

26 R. [14:29:15] Oui. Lui aussi, il... il faisait partie, il était dans la réunion. Tout ce qui...
27 Tout ce que ces gens-là disaient, lui-même, il était dans la... la salle de réunion. Et
28 vous avez bien fait de me citer le... le nom de... de ce maire-là.

1 Q. [14:29:38] Alors, pour continuer sur le... sur le même sujet, un témoin dans cette
2 affaire affirme que, lorsque la Séléka est arrivée en ville, ses hommes ont sélectionné
3 certains commerçants influents de confiance et leur ont donné ou vendu des armes,
4 des fusils, des armes de guerre automatiques. Est-ce que c'est quelque chose que
5 vous avez également entendu ?

6 R. [14:30:16] Oui. J'ai entendu beaucoup de choses. Ce que vous êtes en train de
7 dire... mais puisque je suis imam, des choses, des... des... des informations me
8 parvenaient de... de... de partout, hein. C'est vrai que je ne parle pas français, je
9 comprends pas français, mais il m'est arrivé de... de l'écrire en arabe, hein.

10 Tout ce que vous dites, c'est de la vérité. Les gens m'en ont parlé à Mbaïki. J'en ai
11 entendu parler.

12 Q. [14:30:49] Merci, Monsieur Aboubakar.

13 Et puis, c'est justement du fait de votre position, et dans votre déclaration, vous avez
14 déjà dit que les gens venaient vous voir pour vous raconter. Alors, c'est pour ça que
15 je vous pose des questions sur ce que vous avez entendu.

16 Pour... Pour continuer, là, sur... puisque vous... vous venez de dire que... que vous
17 avez entendu cela sur les commerçants influents de confiance, à qui la Séléka aurait
18 donné des armes, est-ce que... est-ce que vous savez qui, par exemple ?

19 R. [14:31:35] Non, je n'ai pas de... de noms à donner. Je ne le sais pas. Au nom... Je
20 prends Dieu à témoin : je ne le savais pas, mais j'avais reçu ces informations.

21 Q. [14:31:56] Je vous remercie.

22 Au paragraphe 28 de votre déclaration, vous dites que vous aviez honte de
23 l'animosité qui s'était installée entre les chrétiens de Mbaïki et les musulmans de
24 Mbaïki, et que vous ne pouviez rien faire, même pour vos beaux-parents chrétiens,
25 qui sont venus vous... se plaindre. Est-ce que vous pourriez expliquer de quoi vos
26 beaux-parents se plaignaient-ils ?

27 R. [14:32:48] Oui, j'avais reçu des plaintes. Il y a un jeune qui s'est plaint, il m'a dit
28 qu'un Séléka est allé chez lui et a volé son poste téléviseur ainsi qu'une petite somme

1 d'argent. Je lui ai dit : « Quel Séléka ? » Il m'a dit qu'il connaît... qu'il en connaissait
2 pas le nom. Je lui ai dit : « Est-ce que, si tu le vois, tu peux le reconnaître et me le...
3 me le... me le montrer ? » Il m'a dit : « Oui, parce que ma maison se trouve au bord
4 de... de la voie. » Et il m'a dit : « Le voilà. », il... il me l'a montré.

5 J'ai appelé ce Séléka, j'ai dit : « Est-ce que c'est toi qui as fait telle ou telle chose ? »
6 Il... Il a... Il l'a reconnu. J'ai dit : « Si tu... Si tu connais que Dieu existe, remets-lui ou
7 bien remets-moi les biens que tu as pris. » Il m'a dit il n'y avait pas de problème, il
8 est parti. Il est revenu avec l'argent, la somme en question : 45 000. Il m'a demandé
9 d'attendre dans l'obscurité, quand il se... qu'en soirée, il allait me rapporter le poste
10 téléviseur. Voilà une des plaintes que j'ai reçues.

11 Et en soirée, il a rapporté le poste téléviseur. En plus de cela, il a donné 5 000 francs,
12 pour dire : « J'ai tiré, j'ai détruit les tôles, et voilà les 5 000 pour réparer les tôles,
13 parce que j'ai eu à... à tirer dans les tôles. »

14 Donc, ce jeune est venu, je suis revenu, j'ai... j'ai... je lui ai remis son matériel, son
15 poste téléviseur ainsi que la somme de 5 000. Parce que, le poste, c'était... c'était
16 important, le poste téléviseur, pour la famille, parce que c'est toute la famille qui
17 l'utilisait pour regarder les matchs et tout. Ce jeune est venu se... se plaindre, et je
18 suis intervenu pour que ses biens lui soient rapportés.

19 Pour ce qui concerne les plaintes, il y en a eu beaucoup. Il... Il y a... Il y a eu
20 beaucoup de plaintes, on avait peur. On avait peur, on avait vraiment peur. On ne
21 dormait pas du tout la nuit. Des fois, j'allais à la mosquée, moi-même, j'avais peur.
22 J'avais peur et j'avais du mal à prier ; parce que, la nuit, je ne dormais pas, je ne
23 pouvais pas prier normalement. C'était... C'était assez difficile.

24 Q. [14:35:16] Merci.

25 Alors, là, vous venez de faire référence à ce jeune dont vous parlez aussi au
26 paragraphe 31 de votre déclaration, et, si j'ai bien compris, vous lui avez conseillé de
27 n'en parler à personne. Est-ce que je comprends que c'est parce que la situation était
28 explosive que vous lui avez conseillé de garder ça pour lui ?

1 R. [14:35:45] Absolument. Absolument, je lui ai demandé de n'en parler à personne.
2 Je lui ai demandé de n'en parler à personne, de n'en parler à personne, qu'il fallait
3 garder la... l'information secrète. Et même le jeune Séléka m'a dit qu'il fallait garder
4 cela secret, et, jusqu'à aujourd'hui, je n'en avais parlé à personne.

5 Q. [14:36:20] Merci.

6 Et ce dont vous aviez peur, c'est que cet événement-là déclenche des représailles par
7 les chrétiens sur les musulmans, accusés de soutenir la Séléka ; c'est ça que je
8 comprends ?

9 R. [14:36:56] Tout à fait. Il y avait beaucoup de crainte. À une époque, même, j'ai
10 demandé à ce que les gens qui viennent pour se plaindre, que ces gens-là viennent la
11 nuit. Parce que, si seulement les gens... si c'était connu de tous que les... je recevais
12 les... des plaintes des.... des victimes, ç'aurait été pour moi beaucoup de risques. Et à
13 chaque fois que quelqu'un se plaignait, je demandais à cette personne-là de garder la
14 plainte secrète, parce qu'il n'y avait aucune autorité de le... de... de l'État ; c'était un
15 peu une jungle, chacun faisait les choses à sa tête. Et donc, c'était assez difficile.

16 Q. [14:37:57] Merci. Je... Ça fait tout à fait le... le lien avec ma prochaine question,
17 puisqu'au paragraphe 43 de votre déclaration, vous dites qu'à l'époque, le conflit
18 opposait les chrétiens aux musulmans et vice versa. Est-ce que vous pourriez nous
19 expliquer ce que vous voulez dire par là ? Au point où, si j'ai bien compris, vous
20 aviez honte de la situation et que vous étiez désemparé.

21 R. [14:38:44] Oui. Lorsque les événements... ou à l'époque, il n'y a pas de problème
22 entre chrétiens et musulmans. Ils vivaient en bonne entente, dans la cohésion. Il n'y
23 avait pas eu de conflit, il n'y a pas eu de combat, aucun n'a sorti une arme contre
24 l'autre communauté ; c'était comme une seule et même famille.

25 Lorsque la Séléka est arrivée, cette cohabitation, cette cohésion n'existait plus, il y
26 avait maintenant une distinction entre chrétiens et musulmans. À cause de qui ? À
27 cause des Séléka. Et cela nous a mis dans une situation de... de... de tristesse, de
28 honte, parce que si je me retourne, de ce côté, c'est la honte. De l'autre côté, c'est la

1 honte, parce que je suis imam, je suis musulman.

2 Et je pense que cela nous a obligés à créer un mouvement – c'était le mouvement
3 siriri ; et cela s'était fait en collaboration avec l'église catholique. Nous avons
4 distribué ces tracts-là dans toutes les mosquées, dans toutes les églises. Nous avons
5 tout fait ; nous avons tout fait, mais la situation était incontrôlable. J'essayais de
6 calmer ma communauté, et à toutes les personnes que je rencontrais, même les
7 chrétiens, autant chrétiens que musulmans, je leur disais de rester paisibles, que
8 Dieu allait se charger de tout cela, jusqu'à ce que nous soyons sortis de cette
9 situation.

10 Q. [14:40:41] Merci, Monsieur Aboubakar.

11 Je vais continuer de parler... à parler — pardon — des chrétiens et des musulmans.
12 Donc, là, je vais pas parler des... des Anti-balaka et des Séléka, mais vraiment de... de
13 la population de Mbaïki. Et au paragraphe 30 de votre déclaration, vous dites que
14 « après l'arrivée d'Anour, certaines personnes qui avaient été victimes des Séléka
15 continuaient de nourrir un sentiment de colère ».

16 Avec ce que vous venez de dire juste avant, et... et... et là, votre déclaration, vous
17 confirmez que, ce sentiment, il est resté, même après le départ des Séléka ?

18 R. [14:41:43] Merci beaucoup.

19 Lorsque les Séléka sont partis, il y a eu beaucoup de joie. Et en tant qu'imam, sous
20 mon arbre, certaines personnes passaient me saluer ; beaucoup de gens étaient... ils
21 étaient contents, ils étaient soulagés, parce que la Séléka était partie. Et lorsqu'ils
22 m'en parlent, je leur dis : « Vous voyez, je vous ai dit qu'il fallait remettre entre les
23 mains de Dieu, et Dieu nous a sortis de cela, ils sont partis. Dieu merci. »

24 Q. [14:42:42] J'ai compris... Merci. J'ai compris, de... de ce que vous avez dit juste
25 avant, que la situation était devenue incontrôlable. Donc, est-ce que, même après le
26 départ des Séléka, les musulmans de Mbaïki partageaient avec vous leur crainte vis-
27 à-vis de la colère des chrétiens de Mbaïki ?

28 R. [14:43:23] Oui. Après le départ de la Séléka, personnellement, avec un ami qui est

1 pasteur du nom de Senguéténé Appolinaire... Il est pasteur de l'église apostolique de
2 Mbaïki. Les musulmans l'ont accusé, à cette époque ou à une époque. Après le
3 départ des Séléka, il est venu, nous avons... nous nous sommes promenés ensemble ;
4 parce qu'il y avait... il était en colère vis-à-vis des musulmans. Et c'est... c'est mon
5 ami, c'est un ami de longue date, de plus de... de plus d'une dizaine d'années. Et
6 main dans la main, nous nous sommes promenés dans les quartiers, nous avons
7 salué tout le monde. Et donc, c'était un symbole, parce que cela prouvait qu'il n'avait
8 pas de ressentiment vis-à-vis des musulmans, et encore que, moi, je n'avais de
9 ressentiment vis-à-vis des chrétiens. Il s'appelle Senguéténé Appolinaire, il est
10 pasteur de l'église apostolique à Mbaïki. Et je crois que... on a travaillé ensemble, on
11 se promenait pour essayer de rendre la... la cohabitation beaucoup plus facile.
12 Et après le départ de la Séléka, les activités ont repris. Ceux qui allaient au champ
13 ont repris leurs activités ; ceux qui faisaient du commerce ont repris leurs activités.
14 Et, Dieu merci, il y avait... il n'y avait pas de... de souci majeur.

15 Q. [14:45:13] Merci.

16 Toujours au même paragraphe, vous dites que l'idée... l'idée était encrée dans
17 l'esprit de certains chrétiens que les musulmans étaient responsables de ce qui leur
18 était arrivé. Pourquoi les chrétiens de Mbaïki disaient que les musulmans de Mbaïki
19 étaient responsables de ce qui leur arrivait, si vous le savez ?

20 R. [14:46:01] À... À mon avis, c'est vrai, les gens parlent, mais ce ne sont pas tous les
21 musulmans qui réfléchissent de cette manière. La... La Séléka n'a rien à voir avec
22 l'islam, hein. Rien qu'à voir leur comportement, ça n'a vraiment rien à voir avec
23 l'islam. Ils ont perdu leur vie, ils ont perdu leurs biens. Alors, franchement, le
24 comportement des Séléka n'a rien à voir, hein. Quelqu'un qui craint Dieu ne... ne
25 peut pas se... se comporter de la sorte. Et voilà, on nous a mis dans le même... hein,
26 ils nous ont tous accusés, pensant que nous étions complices des Séléka. Voilà.
27 Finalement, la Séléka est partie ; nous autres, nous sommes restés, hein. Il y en a qui
28 sont repartis à... à Mbaïki.

1 Je tiens à vous dire que tout ce que les Séléka ont fait, ça n'a rien à voir. Aucun
2 musulman ne... ne s'est rapproché de... d'eux pour se comporter de la sorte.

3 Q. [14:47:17] Est-ce que je comprends... puis, vous allez me dire si... si c'est vrai,
4 mais, à ce que je comprends, c'est que même si la Séléka n'a rien à voir avec l'islam
5 — ça, j'ai bien compris — les chrétiens ont quand même confondu. Donc, les
6 chrétiens en voulaient aux musulmans pour leur souffrance. C'est ça ?

7 R. [14:48:03] Oui, c'est... c'est ce qu'ils... c'est ce qu'ils pensaient. Pour eux, puisque
8 les Séléka parlent arabe, hein, les musulmans de Mbaïki également parlent arabe,
9 alors c'est pourquoi ils prenaient les musulmans de Mbaïki comme étant des
10 complices, hein, des... des... des Séléka. Or, il y en a, de ces musulmans, qui ne
11 voulaient pas que les Séléka viennent chez eux, hein. C'est... C'est ça.

12 Alors, les... les chrétiens pensaient que les Séléka, comme ils parlaient la même
13 langue que les musulmans, à cause de cela, ils... ils les prenaient pour des... des... des
14 complices, alors que non, c'était... c'était pas le cas.

15 Q. [14:48:58] Je vous remercie, Monsieur Aboubakar, et j'ai bien compris que tous les
16 musulmans n'ont pas soutenu la... la Séléka, bien sûr.

17 Mais est-ce que des musulmans de Mbaïki vous ont exprimé leur peur de voir les
18 chrétiens se venger sur eux ?

19 R. [14:49:33] Oui, ils avaient peur. C'est pourquoi les... nous nous sommes levés pour
20 mettre en place ce groupe dénommé Siriri. Nous avons écrit... rédigé un tract que
21 nous avons distribué dans toutes les églises, pour ne pas que, demain, nous
22 puissions nous regarder en chiens de faïence ou bien un groupe commence à se
23 venger sur un autre. Voilà, nous avons mis en place ce groupe pour rédiger ces tracts
24 et distribuer dans chaque église, même aux autorités. Nous avons déposé, hein,
25 remis ces tracts-là à la gendarmerie, à la police, pour permettre aux populations de
26 retrouver le calme d'antan.

27 Q. [14:50:35] Merci, Monsieur Aboubakar.

28 Puisque vous parlez de... du tract... Et puis, j'ai vu que le nom « Siriri », c'était la paix

1 et pas question de sécurité, comme vous avez corrigé votre déclaration.

2 Puisqu'on... Puisque vous parlez de... de ce tract, je comprends bien qu'il appelle à
3 cesser de faire du mal. Ça veut dire que certains musulmans s'en prenaient déjà aux
4 chrétiens à ce moment-là ; c'est exact ?

5 R. [14:51:23] Non, ça, ça ne... ça ne concernait que les Séléka. Les musulmans avaient
6 peur, ils s'inquiétaient. C'est pourquoi ils pensaient à l'avenir ou à demain, qu'est-ce
7 qui pourrait arriver demain, hein. À l'époque... Mais je n'ai jamais vu un musulman
8 se mettre ensemble avec les... les Séléka pour commettre des exactions.

9 Nous avons peur du comportement des Séléka, parce qu'on s'est dit : après, il y
10 aurait... les... les... les... la population allait se... se... se venger, hein. C'est pourquoi
11 nous avons milité dans ce sens, pour que la paix revienne.

12 Q. [14:52:17] Je vous remercie.

13 M^e CASIEZ (interprétation) : [14:52:19] Monsieur le Président, veuillez me donner
14 une minute, s'il vous plaît.

15 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [14:52:25] Oui, allez-y.

16 *(Discussion au sein de l'équipe de la Défense)*

17 M^e CASIEZ (interprétation) : [14:53:04] Merci, Monsieur le Président.

18 Q. [14:53:10] *(Intervention en français)* Monsieur Aboubakar, malgré cette initiative
19 pour la paix que vous avez initiée, vous dites, au paragraphe 36 de votre déclaration,
20 qu'après le départ de Djotodia, vous avez remarqué que l'attitude des gens avait
21 changé : comme vous êtes... vous étiez un imam, vous avez été perçu comme un
22 partisan des Séléka ; les chrétiens ont commencé à vous éviter.

23 Vous parlez ici des gens de Mbaïki qui vous connaissent bien, n'est-ce pas ?

24 R. [14:53:58] C'est cela. Mais, bien avant, on pratiquait l'islam. Il y en a un qui
25 « m'ont » accusé, peu de temps après, ils ont compris, hein, le sens de ma lutte. J'ai
26 milité, hein, dans les... c'est-à-dire des deux côtés, hein, pour mettre fin à cela.

27 Après, il faut noter que, après le départ de Djotodia et des Séléka, il y en a qui sont
28 venus pour me dire que : « Ah, au départ, on t'a pas compris, on n'a pas compris le

1 sens, hein, de ta lutte. On voulait... On voyait comment tu... tu... tu te débattais ou
2 bien tu... tu faisais tout pour que la paix revienne. Mais maintenant, on a compris. »
3 C'est pourquoi ils sont venus me remercier.

4 Nous n'avons pas... Nous n'avons... Moi, je... je... je n'ai pas... je n'ai pas... je me suis
5 pas associé avec les Séléka pour commettre une exaction quelconque. Je suis imam,
6 donc je me limite à... à mon... à mon travail de chef religieux, c'est ce que je faisais.

7 Q. [14:55:16] Merci, Monsieur Aboubakar.

8 J'ai bien compris que vous étiez une figure de paix pour Mbaïki et que vous avez
9 essayé de... d'apaiser les tensions le plus possible. Puis, j'ai compris qu'il y avait
10 beaucoup de confusion et que, parce que vous étiez musulman, certains habitants de
11 Mbaïki vous avaient perçu comme un Séléka. Est-ce que j'ai raison de dire que ce
12 n'était pas juste les imams qui étaient perçus comme les Séléka, mais que, à un
13 moment donné, c'étaient tous les musulmans, tellement il y avait de confusion ?

14 R. [14:56:05] Vous avez tout dit. Mais c'est pas l'imam seul qui... qui était accusé, il
15 accusait l'islam en général. Il nous prenait... nous voyait comme tous des... des... des
16 complices, parce qu'on... on... on était de la même, même religion.

17 Bon, tous ceux qui m'approchaient, hein, je leur prodiguais seulement des conseils,
18 et des deux côtés. Voilà. Et si... à l'époque, si tu essayais de... de dire quoi d'autre,
19 hein, on... on t'accusait, on te prenait pour complice. Certains jeunes musulmans de
20 Mbaïki, nés à Mbaïki et grandi à Mbaïki, ils ne voulaient pas que de telles choses
21 arrivent dans la ville.

22 Q. [14:57:08] Je vous remercie.

23 Un témoin du Procureur affirme que les chrétiens insultaient les musulmans ; ils
24 disaient qu'ils ne voulaient pas de musulmans dans le secteur. Est-ce que cela
25 correspond également à vos souvenirs, que les chrétiens de Mbaïki insultaient les
26 musulmans ?

27 R. [14:57:35] Oui, c'est vrai. C'est vrai. Ils voulaient même, à un moment donné, que
28 les... les... les Séléka partent pour de bon.

1 (*Discussion au sein de l'équipe de la Défense*)

2 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [14:58:13] Aucun problème.

3 M^e DIMITRI (interprétation) : [14:58:22] Monsieur le Président, une petite correction
4 dans l'interprétation sango en français. Il a dit : (*intervention en français*) « Ils... Ils
5 voulaient même, à un moment donné, que tous les musulmans partent pour de
6 bon. » (*interprétation*) et non pas (*intervention en français*) « tous les Séléka ».

7 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [14:58:41] Oui, cette réponse
8 m'avait paru étrange, en effet. Merci de cette correction, Maître Dimitri. Veuillez
9 poursuivre, je vous prie.

10 M^e CASIEZ : [14:58:53]

11 Q. [14:58:54] Merci, Monsieur Aboubakar.

12 Un témoin du Procureur affirme que les jeunes — en parlant des jeunes de Mbaïki —
13 arrêtaient et fouillaient les musulmans qui se rendaient à pied du marché au quartier
14 de Mbaïki et les harcelaient : « Je pense qu'ils voulaient les provoquer pour qu'ils
15 réagissent et se battent. Ils cherchaient la moindre occasion pour les piller. » Est-ce
16 que cela correspond également à ce que vous avez vécu par rapport aux jeunes
17 locaux de Mbaïki ?

18 R. [14:59:38] Lorsque les Anti-balaka sont arrivés à Mbaïki, je n'ai pas vu cela de mes
19 propres yeux, hein, qu'un commerçant, qu'un musulman soit fouillé ou qu'il soit
20 extorqué. Je n'ai pas vu cela de mes propres yeux. Je vous parle de ce que les Anti-
21 balaka ont fait, hein, après le départ des Tchadiens.

22 Q. [15:00:04] Monsieur Aboubakar ?

23 R. [15:00:08] Oui ?

24 Q. [15:00:15] Je vous entendais plus, mais, de toute façon, vous avez répondu à ma
25 question en disant que vous avez pas souvenir de ça ; alors, je vais... je vais juste
26 continuer avec une autre question.

27 R. [15:00:40] Oui.

28 Q. [15:00:41] Un témoin du Procureur dit que, à un certain moment, tous les jeunes

1 chrétiens dans les villages ont pris les machettes et ont commencé à chasser les
2 musulmans et à prendre leurs biens. Est-ce que vous avez également constaté ou
3 entendu cela ? Je parle ici des jeunes chrétiens dans les villages, qui ont pris les
4 machettes et ont commencé à chasser les musulmans et à prendre leurs biens.

5 R. [15:01:27] Non, cela ne s'est pas produit dans la ville de Mbaïki. Utiliser les
6 machettes pour chasser les musulmans, voler leurs biens, non, à Mbaïki, il n'y avait
7 eu aucun incident de ce genre.

8 Q. [15:01:50] Et ici, ma question portait sur les villages autour. Est-ce que vous avez
9 entendu cela pour les villages autour ?

10 R. [15:02:14] Dans... Non, je ne sais pas tout de ce qui s'est passé dans les villages de
11 Mbaïki. Je sais que je peux vous parler de deux endroits. Et je vous ai parlé de la
12 mort de deux personnes à Boukanga ; c'était un village où un père et son fils ont été
13 tués. Et le deuxième incident dans un village, c'était à Bagandou, à 25 kilomètres de
14 Mbaïki. Un imam a été tué ; il a été décapité, sa tête sur un bout de bois et... et avec
15 une cigarette à la bouche. À part ces deux incidents, je ne peux pas vous donner des
16 informations concernant quoi que ce soit.

17 Q. [15:03:08] Je vous remercie, Monsieur Aboubakar.

18 Alors, je vais complètement changer de sujet.

19 Dans votre déclaration, j'ai compté que le mot « rumeur » apparaissait 11 fois.
20 Plusieurs témoins, puis mes collègues centrafricains aussi, m'ont... nous ont parlé de
21 « radiotrottoir » ; et j'imagine que Mbaïki a pas échappé au phénomène. Alors, est-ce
22 que vous confirmez que beaucoup d'informations, qu'elles soient vraies ou fausses,
23 circulaient très rapidement, à cette période ?

24 R. [15:04:09] Oui, il y avait beaucoup de rumeurs. Il y avait des informations avérées,
25 mais d'autres qui n'étaient que des rumeurs non fondées. Il y avait la vérité et il y
26 avait aussi ces rumeurs. Tout ce qui se disait n'était pas vrai, et ce n'était pas faux
27 non plus. Il y avait beaucoup de rumeurs. En tant que imam, j'étais informé de ce
28 qu'il arrivait un peu partout, mais, moi, c'était juste la... la prière, je n'avais pas

1 d'autre moyen.

2 Q. [15:04:49] Je vous remercie, Monsieur Aboubakar.

3 Je vais maintenant changer à nouveau de... de sujet et parler de la réunion à la
4 Mission catholique chez l'évêque Rhino, dont vous avez parlé ce matin et aussi aux
5 paragraphes 75 à 79 de votre déclaration.

6 Vous avez déjà donné beaucoup d'éléments sur la réunion, mais j'ai l'impression que
7 vous avez une bonne mémoire, donc je vais essayer de l'utiliser encore un peu plus.

8 Vous me suivez ?

9 R. [15:05:28] Oui, je vous suis.

10 Q. [15:05:31] Alors, vous avez parlé de... de Habib et Abdoul Karim, Yakoub
11 Souleyman, Issa Langaba et le chef Diakité présents à la réunion. Donc, vous êtes
12 d'accord avec moi qu'à cette réunion, c'est pas seulement les imams et les pasteurs,
13 mais qu'il y a aussi des commerçants musulmans et des représentants de la
14 communauté musulmane, n'est-ce pas ?

15 R. [15:06:11] Oui, c'est cela. Il y avait les imams, Issa Angaba ; c'était un des imams
16 de ma mosquée. C'est l'imam Yakoub Souleyman qui était l'imam du quartier
17 Yérima. Ils étaient tous partis au Tchad. Même les informations que je recevais, ils les
18 avaient aussi. Vu que je ne... Vu que, eux, ils étaient partis, il y a que moi, j'étais
19 présent, et je peux dire ce qui s'était passé. Il y avait aussi le chef de quartier Diakité.
20 Et je vous dis que, pendant ces événements, j'étais le seul à être resté.

21 Q. [15:07:09] Merci.

22 Et vous avez dit que le préfet était également présent — au paragraphe 75, dans
23 votre déclaration ; vous parlez bien d'Alexandre Kouroupe Awo (*phon.*) ?

24 R. [15:07:32] Oui, c'est bien lui. Il y avait aussi le maire. Il y avait le maire de la ville
25 de Mbaïki, il était présent.

26 Q. [15:07:44] Et est-ce que vous vous souvenez si des représentants de Sangaris
27 étaient aussi présents ?

28 R. [15:07:57] Oui, il y avait des représentants de la Sangaris.

1 Q. [15:08:09] Et juste, puisqu'on parle de Sangaris, vous êtes d'accord que Sangaris
2 arrive à Mbaïki avant les Anti-balaka, n'est-ce pas ?

3 R. [15:08:27] Oui, c'est cela, la Sangaris est arrivée avant l'arrivée des Anti-balaka. Ils
4 sont entrés dans la ville pour rétablir la paix. Ils ont tenu des réunions... une réunion
5 avec... avec nous, pour nous apaiser, nous tranquilliser, pour ne pas avoir de... de
6 conflit entre nous. Ça, il y a eu une réunion. Je crois qu'ils faisaient des patrouilles
7 dans la ville de Mbaïki, et ils... à un moment, ils se sont rencontrés dans la ville avec
8 les Anti-balaka.

9 Q. [15:09:06] Merci.

10 Et pour retourner sur... sur la réunion à la Mission catholique, est-ce que vous vous
11 souvenez s'il y avait également des représentants de... d'ONG comme le DRC,
12 Danish Refugee Council — DRC —, le Conseil danois pour les réfugiés ?

13 R. [15:09:50] Oui. J'ai... Je l'ai constaté, mais je ne sais pas ce qu'il faisait. Non, j'ai vu
14 des Blancs, mais je ne sais pas de quelle nationalité ils étaient. À ce moment-là, tout
15 le monde avait peur, donc on ne cherchait pas à savoir qui était qui. Il y avait une...
16 une certaine crainte ; on ne cherchait pas trop à... à... à comprendre ou à... trop de
17 détails sur les personnes qui venaient.

18 Q. [15:10:33] Merci, Monsieur... Monsieur Aboubakar.

19 Alors, un témoin du Procureur affirme que le départ des musulmans de Mbaïki pour
20 le Tchad le 6 février 2014 a été abordé lors de cette réunion. Est-ce que vous vous
21 souvenez également que ce sujet-là a été discuté à la réunion ?

22 R. [15:11:10] Oui. Je me souviens que ce sujet a été discuté, et c'est le préfet qui en a
23 parlé. Lui et... il y a eu une discussion entre le préfet et l'imam Langaba — (*si*
24 *l'interprète a bien retenu*) —, et il a dit : « Partez. » Moi, ce que j'ai entendu dire,
25 c'était : « Rentrez chez vous et laissez-nous tranquilles. » Et ça, c'est le... le préfet a
26 tenu ces... ces propos, je l'ai entendu de mes oreilles.

27 Q. [15:11:56] Merci.

28 Et est-ce que vous vous souvenez que, pendant la réunion, le maire de Mbaïki, dont

1 on a parlé juste avant, M. Mongbandi, a dit que le retour des Tchadiens au Tchad
2 avait été demandé par l'ambassade tchadienne ?

3 R. [15:12:34] Je n'ai pas compris votre question. Je vous prie de la reprendre, s'il vous
4 plaît.

5 Q. [15:12:41] Bien sûr, Monsieur Aboubakar.

6 Est-ce que, pendant la réunion, M. Mongbandi a dit que le retour des Tchadiens
7 avait été demandé par le Tchad, par l'ambassade tchadienne ?

8 R. [15:13:10] Non, non, ça, je ne... ce sujet-là, je ne sais pas. Est-ce que c'est
9 l'ambassade, est-ce que c'est le gouvernement tchadien ? Je ne sais pas. Nous avons
10 entendu dire que l'ambassade... d'abord, l'ambassade du Tchad à Bangui a appelé le
11 délégué des arabes pour leur dire qu'il y avait un véhicule qui quittait Bangui à
12 5 heures du matin pour les rapatrier. C'est... c'est tout ce que je sais concernant ce
13 sujet. Et le camion est arrivé et les a évacués. C'est ce que je sais.

14 Q. [15:13:53] Je vous remercie.

15 Alors, je sais que vous avez déjà expliqué ce que M. Yekatom a dit pendant cette
16 réunion, et j'imagine que c'est difficile de vous souvenir de... des propos en entier,
17 mais je vais essayer de vous proposer d'autres phrases qui auraient pu être
18 prononcées par M. Yekatom, puis vous me dites si vous vous souvenez qu'il les a
19 prononcées.

20 Est-ce que vous vous souvenez que M. Yekatom a dit qu'il était venu à Mbaïki avec
21 l'autorisation des Sangaris pendant la réunion ?

22 R. [15:14:51] Oui. Il a dit qu'il n'est pas venu de sa propre initiative, il est venu pour
23 rétablir la paix dans la ville de Mbaïki. Mais je n'ai pas entendu le mot « Sangaris »
24 de sa bouche. Il a dit qu'il est venu dans la ville de Mbaïki pour rétablir la paix. Et je
25 crois que, tout ce qu'il a dit après, j'ai fait mention dans ma déclaration ou j'en... j'en
26 ai déjà parlé.

27 Q. [15:15:37] Merci, Monsieur Aboubakar.

28 Je vais juste essayer de... de vous rafraîchir la mémoire sur encore deux questions,

1 puis ensuite je passerai à... à autre chose.

2 Est-ce que vous vous souvenez que M. Yekatom a dit qu'il était allé prendre des
3 musulmans cachés dans la forêt pour qu'ils regagnent leur village ?

4 R. [15:16:20] Oui, je me rappelle de cela. C'est vrai, il a dit de telles choses.

5 Q. [15:16:33] Est-ce que vous vous souvenez également que M. Yekatom a dit qu'il
6 était venu pour travailler avec les prêtres et les imams, car les policiers et les
7 gendarmes étaient pas assez nombreux pour protéger la population, et que, en
8 travaillant avec les prêtres et les imams, il pourrait aider à protéger la population ?

9 R. [15:17:18] Oui, c'est vrai, il a dit cela. Il est arrivé un soir et, le lendemain, il a
10 convoqué une réunion. Et lors de cette réunion, il a dit tout ce que vous venez de
11 dire.

12 Q. [15:17:42] Merci.

13 Est-ce que vous vous souvenez également qu'une maman chrétienne a dit que, ce
14 qui lui faisait peur, c'était que les musulmans avec qui elle avait l'habitude d'habiter
15 avaient des armes et devaient s'en séparer ?

16 R. [15:18:19] Non, ça, je... je m'en souviens pas. Je n'ai jamais entendu des choses de...
17 des choses pareilles. Et ça figure même pas dans ma déclaration.

18 Q. [15:18:40] Merci, Monsieur Aboubakar.

19 J'essaie encore quelques... quelques propositions, parce que je vois que vous avez
20 quand même une... une... une mémoire qui continue à fonctionner, là.

21 Alors, est-ce que vous vous souvenez qu'une représentante du Conseil danois pour
22 les réfugiés — donc, la personne dont on parlait tout à l'heure — a dit qu'il y avait
23 énormément de personnes qui profitent de tous les problèmes pour piller ou pour
24 régler des comptes personnels ?

25 R. [15:19:34] Messieurs les juges, c'est très... c'était... c'était fréquent. Les pillages, il y
26 en avait. Vous savez, les jeunes de maintenant, si vous comparez à ceux de... des
27 années passées, il y avait une très grande différence quant à ce qui concerne les...
28 les... les comportements. Il y a... il y en a, de ces jeunes-là, qui étaient prêts à voler

1 dans les... les... les ONG. Il y a des fois, ils volaient même des... des véhicules, hein.

2 Cela se passait régulièrement.

3 Q. [15:20:22] Merci.

4 Est-ce que vous vous souvenez que le représentant de la jeunesse, Abdoul Salam
5 Amousamil, a salué les propos de M. Yekatom, en disant — en sango, mais je vais le
6 dire en français « mon grand frère Rambo a très bien parlé » ?

7 R. [15:21:00] Abdoul Salam est là, il vit, il est présent. Il l'a... il... il l'a félicité, c'est
8 vrai, il a félicité ce que son grand frère Yekatom a dit, parce que Yekatom a permis...
9 avait permis à ce que la... la paix revienne dans le Lobaye.

10 Dans les 16 préfectures de la République centrafricaine, la première... la première
11 préfecture à retrouver la paix, c'était la préfecture de... de Mbaïki ; parce que les
12 véhicules pouvaient venir de Bangui, hein, partir de Bangui jusqu'à... jusqu'à...
13 jusqu'à Mbaïki. Et cela grâce à Yekatom, hein.

14 Lorsque lui se préparait pour déposer sa candidature à être député, lui, il sillonnait,
15 hein, toute cette localité, hein, et il luttait contre les... les malfaiteurs. Et il a dit... il a
16 dit de sa propre bouche : « Attention, celui qui va s'hasarder à toucher quelqu'un, il
17 m'aura devant lui. » Tous ceux... ceux qui... ceux qui... ceux qui vont s'hasarder à
18 toucher un... les musulmans, ils... et ceux-là, ils mourront devant eux.

19 Q. [15:22:21] Merci, Monsieur Aboubakar.

20 J'ai fini pour les questions avec... avec la réunion. Maintenant, je vais retourner sur
21 un sujet que vous avez évoqué ce matin ; vous... et... et tout à... à l'instant. Vous avez
22 parlé d'un père et son fils tués dans un village à côté de Boukanga. Je vais vous lire
23 un... un document, c'est l'onglet 9 du classeur de la Défense, CAR-D29-0016-0056.

24 Alors, Monsieur Aboubakar, je vais vous... je vais vous expliquer ce qu'est ce
25 document qui devrait s'afficher, mais je vous l'explique. C'est un rapport de mission
26 à Bangui-Bouchia et Boukanga fait par l'organisation Caritas Centrafrique le
27 11 octobre 2013.

28 *(La greffière d'audience s'exécute)*

1 Alors, au milieu de la première page, on peut lire : « C'était dans la nuit du
2 mercredi 2 octobre 2013 que deux hommes en armes ont fait irruption dans le village
3 Bangui-Bouchia et ont abattu deux Tchadiens : MM. Zakaria Hamid et Abdoulaye
4 Tahir. »

5 Alors, je vous vois acquiescer. C'est bien le... l'événement dont vous avez parlé
6 jusqu'à présent, ce matin et tout à l'heure ?

7 R. [15:24:29] C'est cela. C'est cela, c'était... c'est... il s'agissait de ces deux décès. Nous
8 sommes partis de Mbaïki pour venir ramasser ces deux corps et repartir à Mbaïki les
9 inhumer. Aba Zakaria.

10 Q. [15:24:43] Je vous remercie, Monsieur Aboubakar.

11 Je sais que, vous, vous êtes allé chercher les corps, et...

12 LE TÉMOIN (interprétation) : [15:24:53] Je voulais... je voulais solliciter une
13 permission, si vous me... me permettez.

14 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT : [15:24:57] Yes.

15 LE TÉMOIN (interprétation) : [15:25:00] S'il vous plaît, Monsieur le Président, je
16 voudrais me soulager. Je sollicite une permission de votre part, si vous me
17 l'accordez.

18 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [15:25:14] Oui, bien sûr, vous
19 pouvez faire cela. Nous avons presque terminé la séance, de toute façon. Je crois
20 qu'on pourrait peut-être s'arrêter maintenant, ça me paraît logique.

21 Je ne pense pas que vous ayez beaucoup de questions encore à poser. Très bien.

22 M^e CASIEZ (interprétation) : [15:25:35] *(Intervention non interprétée, car inaudible pour*
23 *l'interprète).*

24 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [15:25:40] Je serais surpris si
25 M^e Knoops ou M^e Pedroso avaient beaucoup de questions. De toute façon, nous ne
26 devrions pas en avoir pour plus de trois heures.

27 Je vois. Très bien. Donc, nous en avons terminé pour aujourd'hui, et nous
28 reprendrons demain à 9 h 30.

- 1 M^{me} L'HUISSIÈRE : [15:26:00] Veuillez vous lever.
- 2 (*L'audience est levée à 15 h 25*)